

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Secrétariat général - Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels
182 rue Saint Honoré - 75 033 PARIS CEDEX 01



Paris, le 12 MAI 2016

**CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE MAÎTRES-ASSISANTS
DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**

Groupe de disciplines : Arts et techniques de la représentation
Discipline : Arts plastiques et visuels

Session 2015

Le jury, réuni le 11 mai 2016 au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Alain DERVIEUX, a arrêté comme suit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

- | | | | |
|---|----------|-----------|----------|
| 1 | Monsieur | BENT | Philippe |
| 2 | Monsieur | BOTTIER | Patrick |
| 3 | Monsieur | DELESALLE | David |

Le président du jury



Monsieur Alain DERVIEUX

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.